



**Communiqué**  
**Pour diffusion immédiate**

## **Protection des lacs du Québec** **Des actions structurantes dans les régions**

**Montréal, 23 septembre 2008** – Alors que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) dévoile aujourd'hui le bilan provisoire des plans d'eau touchés par des fleurs d'eau d'algues bleu-vert pour la saison 2008, les conseils régionaux de l'environnement (CRE) en profitent pour faire état de leur propre bilan des actions qu'ils mènent pour protéger la qualité des lacs sur l'ensemble du territoire.

Préoccupés par la dégradation accélérée de certains lacs du Québec, phénomène illustré notamment par les cas de fleurs d'eau de cyanobactéries, les CRE travaillent sur diverses mesures de précaution. Grâce au soutien du MDDEP et avec la collaboration et l'implication de nombreux partenaires en région, les CRE procurent aux acteurs locaux et aux citoyens des outils leur permettant de suivre l'état de santé des lacs. Ils les accompagnent aussi dans l'adoption de mesures en faveur de changements de comportement.

En outre, par divers mécanismes tels que des forums régionaux, des tables régionales sur les lacs, des groupes de travail, des plans d'action, notamment, les CRE regroupent les acteurs du milieu afin de structurer une approche concertée pour la protection des lacs de l'ensemble de la région. Rappelons d'ailleurs que c'est sous l'égide du Regroupement des CRE (RNCREQ) qu'a eu lieu au printemps dernier le deuxième Forum national sur les lacs.

Présents sur l'ensemble du territoire québécois (à l'exception du Nord-du-Québec), les seize CRE facilitent le partage d'expertise d'une région à l'autre. À titre d'exemple, la région de l'Outaouais vient tout juste d'adopter le concept *Bleu Laurentides*, un programme élaboré par le CRE Laurentides qui vise à mobiliser les scientifiques, les organismes environnementaux, les MRC, les municipalités, les ministères, les organismes de bassins versants et les associations de riverains dans un plan d'action régional intégré pour la protection et la valorisation des lacs et cours d'eau. D'autres régions manifestent déjà l'intention d'emboîter le pas ou adoptent des stratégies similaires.

Le bilan 2008 faisant état des actions menées par les CRE dans le domaine de la protection des lacs peut être consulté sur le site web du RNCREQ à l'adresse suivante : [www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

- 30 -

Les seize conseils régionaux de l'environnement (CRE) interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement à l'échelle de chacune des régions administratives du Québec. Par leurs actions, ils cherchent à favoriser l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement régional. Pour eux, ce développement doit se faire dans le respect de la capacité de support des écosystèmes. C'est une condition essentielle au développement durable.

Source : Chantal Rainville, responsable des communications, 418 522-0006, poste 2222 / cell. 418 254-6938  
Courriel : [chantal.rainville@rncreq.org](mailto:chantal.rainville@rncreq.org)